

Arrêté n° 13 /CDG/2026 relatif à l'établissement
pour la désignation aux conseils d'administration du centre de gestion
de la Fonction Publique Territoriale de Mayotte

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 976-200009017-20260514-202618052-AR

Le président du centre de Gestion de Mayotte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, modifié par le décret 2026-59 du 5 février 2026,

Vu l'arrêté en date du 13 mai 2026 fixant les modalités d'organisation des élections et des désignations aux conseils d'administration des centres de gestions de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté en date du 15 mai 2026 portant la répartition des sièges au conseil d'administration du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Mayotte,

Vu le nombre de fonctionnaires à temps complet des catégories A, B et C employés par les communes et établissements publics affiliés au centre de gestion de Mayotte, déterminant le nombre de voix à attribuer à chaque électeur,

Arrête

Article 1 : la liste électorale représentant le collège des maires et des établissements publics est arrêtée selon l'annexe ci-jointe.

- Collège des représentants des communes : 17 inscrits
- Collège des représentants des établissements publics locaux : 7 inscrits

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : le présent arrêté sera transmis à monsieur le préfet du département et affiché dans les locaux du centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Mamoudzou, le 15 mai 2026

Le Président,

AMBDI Youssouf



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

ANNEXE**Département de Mayotte**

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le 
ID : 976-200009017-20260514-202618052-AR

Election du conseil d'administration du Centre de Gestion de la
Fonction Publique territoriale. Collège des Maires

Numéro électeur	Communes	Electeurs	Nombre de voix
01	ACOUA	DAROUACHI Ahmed	65
02	BANDRABOUA	ANTOISSI Abdou-Lihariti	159
03	BANDRELE	RAMA Daniel	110
04	BOUENI	MIRHANE Ousseni	68
05	CHICONI	MADI OUSSANI Mohamadi	70
06	CHIRONGUI	IBRAHIMA Hanima	97
07	DEMBENI	HAMADA Sohibou	255
08	DZAOUDZI-LABATTOIR	NOVOU Freddy	141
09	KANI-KELI	ABDOURAHAMANI Assadillah	54
10	KOUNGOU	AHAMADI Saïd Raos	293
11	MAMOUDZOU	SOUMAILA Ambdilwahedou	603
12	MTSANGAMOUJI	IBRAHIMA Said Maanrifa	96
13	MTSAMBORO	NOURDINE Chafion	136
14	OUANGANI	MADI Issoufi	147
15	PAMANDZI	MAANDHUI Issoufi	184
16	SADA	ABDALLAH Houssamoudine	111
17	TSINGONI	ISSILAMOU Hamada	175
Total nombres de voix			2764

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale
AMBDI Yousseuf
de Mayotte
Yousseuf AMBDI

ANNEXE**Département de Mayotte**

Election du conseil d'administration du Centre de Gestion de la

Fonction Publique territoriale. Collège des établissements publics locaux

Envoyé en préfecture le 18/05/2026

Reçu en préfecture le 18/05/2026

Publié le

Bercer
Levraut

ID : 976-200009017-20260514-202618052-AR

Numéro électeur	Communes	Electeurs	Nombre de voix
01	CADEMA <i>Communauté d'agglomération</i>	SOUMAILA Ambdilwahedou	123
02	CAGNM <i>Communauté d'agglomération</i>	KASSIDI Roukia	23
03	CCCO <i>Communauté de communes</i>	MADI OUSSENI Mohamadi	38
04	CCPT <i>Communauté de communes</i>	RAMADANI TOTO Charaffoudine Mohamed	22
05	CCSUD <i>Communauté de communes</i>	DJAE Wirdani	22
06	LEMA <i>Syndicat mixte</i>	IBRAHIMA Said Maanrifa	61
07	SIDEVAM976 <i>Syndicat intercommunal</i>	MADI Issoufi	253
Total nombres de voix			542

Le Président
de la Fonction Publique Territoriale
de Mayotte
Yousseuf AMBDI